

DEC132858DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Bernard Trégon, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 060075DR02 du 04/12/2006 portant nomination de M. Bernard Trégon aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Bernard Trégon dans l'unité du CNRS n°8552, à compter du 05/10/2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2013

Le directeur de l'unité
Antoine Heidmann

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges